

# TAXES DOUBLE TRAIT "25"

Jérôme CASTANET

" PRÉSENTATION MULTIPLE " DU 4 SEPTEMBRE 2010

- Une enveloppe-annonce de juin 1874, affranchie avec un timbre-poste entaillé, taxée comme lettre non affranchie à 25 centimes conformément à l'instruction n° 119 de décembre 1873 parue dans le BM de février 1874.

- Une lettre insuffisamment affranchie à 10 pf d'Allemagne pour la France de 1880. L'insuffisance est de 10 pf, soit 12 ½ centimes. La taxe au double à 25 centimes est représentée par une taxe double trait au tampon 25 en rouge qui est rarement utilisée à cette époque.

